

# Mairie d'Aureil

---

AN 2009  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
du vendredi 25 septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel DEMARTY.

CONSEILLERS EN EXERCICE 15 : Présents : 14 : DEMARTY Daniel, REGAUDIE Gabrielle, BIDAUD Jacques, VIAROUGE Laurent, MERAUD Bernadette, BESSOULE Christophe, BLANCHET Christian, CHRETIEN Pierre-Louis, DEBETH Marie-Pierre, DUCAILLOU André, MUHLEBACH Chantal, PHALIES Jacques, RESTOUEIX Marie Laure, VETIZOU Stéphanie.

ABSENTS EXCUSES : PERICAUD Virginie

Conformément l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal. Gabrielle REGAUDIE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

## ORDRE DU JOUR

- 00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.
- 01 - ANCIENS COMBATTANTS : Attribution de subvention exceptionnelle pour renouvellement du drapeau,
- 02 - AGRANDISSEMENT DU SECRETARIAT : Demande de concours financiers,
- 03 - FONDATION DU PATRIMOINE : Approbation de la convention.
- 04 – MODIFICATION DU PLU : Choix du bureau d'étude

**00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.**

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE sans réserve le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

**01 – ANCIENS COMBATTANTS**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE RENOUELEMENT DU DRAPEAU**

Les anciens combattants sollicitent une aide financière auprès de la commune afin de renouveler le drapeau usé et défraîchi.

LE CONSEIL MUNICIPAL;

VU la demande formulée par les anciens combattants,

VU le devis pour la réalisation d'un nouveau drapeau,

CONSIDERANT la nécessité du renouvellement,

Après en avoir délibéré,

FIXE à 400 €, le montant de la subvention exceptionnelle allouée.

DEMANDE au maire de faire procéder au versement sur présentation de la facture attestant la réalisation du nouveau drapeau.

**02 – AGRANDISSEMENT DU SECRETARIAT**

**DEMANDE DE CONCOURS FINANCIERS**

Un projet d'agrandissement du secrétariat est en cours. Il s'agit d'aménager un bureau supplémentaire au Rez-de-chaussée. Ce futur bureau sera situé dans une annexe de la mairie, faisant actuellement fonction de local de dépôt. Ce local doit donc entièrement être réaménagé, des travaux de maçonnerie, d'électricité et de peinture sont à prévoir.

Le projet présenté est évalué à 11 500 € HT, maîtrise d'œuvre et dépenses imprévues comprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet présenté

ENTENDU les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet présenté, pour un montant d'environ 11 500 € HT, maîtrise d'œuvre et dépenses imprévues comprises.

SOLLICITE le concours financier du Département et de l'Etat aux meilleurs taux

DEMANDE au maire de prévoir tous les crédits nécessaires au financement du projet.

DONNE tous pouvoirs au maire pour signer les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

**03 – FONDATION DU PATRIMOINE**

**APPROBATION DE LA CONVENTION**

Le rapporteur rappelle l'adhésion de la commune à la Fondation du patrimoine par délibération en date du 21 novembre 2008 et évoque ses missions de sauvegarde et de valorisation du patrimoine.

Il précise en outre que dans le cadre de leur partenariat, la Fondation du patrimoine sollicite la commune afin d'engager une convention visant à permettre aux propriétaires privés disposant d'un petit patrimoine bâti non classé (puy, pigeonnier, lavoir...) de bénéficier d'une déduction fiscale pouvant aller de 50 à 100%, dans le cas où ils souhaitent engager des travaux de restauration extérieure.

En contrepartie, la collectivité s'engage à financer 1% des travaux. Les propriétaires souhaitant obtenir une défiscalisation sur la base du coût des travaux et une subvention de la commune pourront solliciter directement la Fondation en vue de l'octroi du label.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
VU la délibération du 21 novembre 2008,  
ENTENDU les explications de l'Adjointe chargée des affaires sociales,  
VU le projet de convention présenté,

Après en avoir délibéré,  
DECIDE de se prononcer favorablement sur la mise en place d'une convention avec la Fondation du Patrimoine  
AUTORISE le maire à signer,  
DECIDE d'attribuer un montant minimum d'aide de 200 € pour les travaux relatifs au petit patrimoine, dans la mesure où la subvention allouée par la commune ne dépasse pas 20% du montant total des travaux.

#### **04 – MODIFICATION DU PLU**

##### **CHOIX DU BUREAU D'ETUDE**

Le maire rappelle les raisons de l'opportunité et de l'intérêt pour la commune de faire évoluer son document d'urbanisme et présente le programme de révision et de modification du PLU.

Le maire présente ensuite la proposition d'étude, d'un montant de 1 400 € HT, de Madame VILLENEUVE-BERGERON Architecte DPLG et Urbaniste SFU 11 rue du 8 mai 1945 à SAINT-PRIEST-TAURION 87480  
Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
VU le projet présenté  
ENTENDU les explications du maire,  
VU les délibérations du 15 mai 2009, approuvant la révision et la modification du PLU

Après en avoir délibéré,  
ACCEPTE la proposition de Madame VILLENEUVE-BERGERON, pour un montant de 1 400 € HT,  
DONNE tous pouvoirs au maire pour signer les documents nécessaires et,  
DEMANDE que les crédits nécessaires soient prévus au budget.

**LA SEANCE EST LEVEE A 20H00.**

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

DEMARTY Daniel	<b>Président</b>	DEBETH Marie-Pierre	
REGAUDIE Gabrielle	<b>Secrétaire</b>	DUCAILLOU André	
BIDAUD Jacques		MUHLEBACH Chantal	
VIAROUGE Laurent		PERICAUD Virginie	<b>excusée</b>
MERAUD Bernadette		PHALIES Jacques	
BESSOULE Christophe		RESTOUEIX Marie-Laure	
BLANCHET Christian		VETIZOU Stéphanie	
CHRETIEN Pierre-Louis			